



**FOIRE EXPOSITION
du vendredi 09
au lundi 12 avril 2010**

**DEMANDE D'INSCRIPTION VITICULTEUR
Stand & Concours**

Le comité de la foire exposition organise, sous le grand hall, une foire aux vins et produits gastronomiques. **Un concours de vin** est organisé par le comité, l'inscription y est gratuite et non obligatoire. Les diplômes ainsi obtenus vous permettront de promouvoir votre production auprès des visiteurs.

Je soussigné (Nom, prénom).....

Profession :

Adresse :

Produits exposés ou vendus et les Appellations :

Tél :Fax :

OUVERTURE du Grand Hall : Vendredi 09 avril à 14Heures.

Souhaite :

1. **EMPLACEMENT (Un branchement électrique (220 volt uniquement) est à votre disposition)**

Votre inscription vous donne droit à un emplacement de **2 mètres linéaires**. Nous vous demandons de bien vouloir nous préciser : (cochez la formule choisie)

Formule 1- Avec table du comité

Formule 2- Vous pouvez renoncer à l'équipement en table de votre stand et lui substituer le vôtre (table - vitrine - bar **(Précisez les dimensions)**) :

2. Participation au concours Oui Non

Un badge pour le parking vous sera remis à votre arrivée

DROIT D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE			73,00 €
MÈTRES DE STAND SUPPLÉMENTAIRES (suivant possibilités maximum 8m)	X 10,00 €	€
Option : PUBLICITÉ SONORE	5 passages par jour	37,00 €	€
Si vous demandez une publicité sonore veuillez nous envoyer le texte <i>(A transmettre impérativement avant le 1^{er} avril)</i>			
TOTAL A PAYER (TTC)			€

Ci-joint, **deux chèques** établis à l'ordre du Comité des Foires du Saint-Maixentais :

- 1^{er} chèque correspondant à votre demande qui ne sera encaissé qu'un mois avant la foire.
- **Le deuxième de 150 € pour la caution (tout exposant non installé le vendredi à 14h ne pourra plus disposer de son stand. Pour que le chèque de caution lui soit restitué le stand ne devra pas être quitté avant le lundi 18h).**

Chèque de caution

150 €

Toute demande non accompagnée des 2 chèques ne sera pas prise en compte

Je reconnais avoir pris connaissance et m'engage à me conformer aux prescriptions du règlement général ainsi qu'aux règles de sécurité.

Cachet ou N° de SIRET et code APE (obligatoire)
Date et Signature

Comité des foires

Porte Chalon
79400 SAINT-MAIXENT L'ECOLE
Tél. Fax : 05.49.05.76.25
Courriel : cfoire@ot-valsevre.fr

**A retourner
avant le 1 février**



***FOIRE EXPOSITION
du vendredi 09
au lundi 12 avril 2010***

REGLEMENT DU CONCOURS DES MEILLEURS VINS

Les viticulteurs ayant demandé leur participation à la foire devraient présenter leurs vins au concours organisé le mois qui précède la foire.

Ils peuvent présenter un de leur client pour participer au concours des vins

I – REGLEMENTATION

Chaque échantillon sera constitué de 2 bouteilles identiques.

Les bouteilles ne présenteront aucun signe distinctif.

Elles ne porteront que l'étiquette fournie ultérieurement par le Comité placée à mi-hauteur.

Les échantillons devront être reçus au Comité Foire **avant la fin février**

Le jury se réunira 15 jours avant la foire afin de procéder à ce concours.

Afin de ne pas troubler ou influencer la dégustation, aucune personne ne sera autorisée à circuler parmi les tables ou avoir des contacts avec les jurés pendant la durée du concours (à l'exception des organisateurs).

Les décisions du jury sont sans appel.

La remise des diplômes aura lieu le jour de l'ouverture de la foire **(vendredi après-midi)**, présence indispensable, aucune information sur le résultat du concours ne sera communiquée avant le jour de l'ouverture de la foire

II LES VINS

L'année sera indiquée sur l'étiquette des vins présentés au concours.

Les vins du Poitou-Charentes et de Loire pourront être ceux de la dernière récolte.

Suite à votre inscription, les étiquettes vous seront transmises

Ci-joint la demande d'ouverture d'un débit de boisson à nous retourner impérativement avant le 10 mars